



Assemblée générale

Distr. générale
8 janvier 2021

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 31 décembre 2020

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/75/682, par. 63)]

75/254. Budget-programme de 2021

A Crédits ouverts pour 2021

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2021 :

1. Des crédits d'un montant total de 3 208 080 100 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	78 809 400
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	340 979 200
Total partiel	419 788 600
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	792 787 700
4 Désarmement	12 859 200
5 Opérations de maintien de la paix	55 113 300
6 Utilisations pacifiques de l'espace	4 493 600
Total partiel	865 253 800
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	30 778 800



<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
8 Affaires juridiques	57 654 500
Total partiel	88 433 300
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	83 857 300
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	6 609 300
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 823 600
12 Commerce et développement	73 777 600
13 Centre du commerce international	20 641 500
14 Environnement	23 720 400
15 Établissements humains	12 495 800
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	23 363 100
17 ONU-Femmes	9 719 900
Total partiel	262 008 500
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	78 703 600
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	59 071 700
20 Développement économique en Europe	36 248 500
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	60 553 700
22 Développement économique et social en Asie occidentale	54 559 400
23 Programme ordinaire de coopération technique	35 706 700
Total partiel	324 843 600
<i>Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires</i>	
24 Droits humains	129 916 500
25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	43 181 800
26 Réfugiés de Palestine	33 520 900
27 Aide humanitaire	18 166 600
Total partiel	224 785 800
<i>Titre VII. Communication globale</i>	
28 Communication globale	99 066 100
Total partiel	99 066 100
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	54 456 400
29B Département de l'appui opérationnel	85 424 400
29C Bureau de l'informatique et des communications	51 518 700
29E Administration (Genève)	76 573 400
29F Administration (Vienne)	19 833 500

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
29G Administration (Nairobi)	17 257 100
Total partiel	305 063 500
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30 Contrôle interne	20 789 800
Total partiel	20 789 800
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31 Activités administratives financées en commun	6 676 800
32 Dépenses spéciales	80 302 500
Total partiel	86 979 300
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	84 308 800
Total partiel	84 308 800
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34 Sûreté et sécurité	130 206 900
Total partiel	130 206 900
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35 Compte pour le développement	15 199 400
Total partiel	15 199 400
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	281 352 700
Total partiel	281 352 700
Total	3 208 080 100

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour 2021 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

*48^e séance plénière (reprise)
31 décembre 2020*

B Prévisions de recettes pour 2021

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2021 :

1. Les prévisions de recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant total de 302 522 600 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	283 437 900
2. Recettes générales	19 265 100
3. Services destinés au public	(180 400)
Total	302 522 600

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*48^e séance plénière (reprise)
31 décembre 2020*

C Financement des crédits ouverts pour 2021

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2021 :

1. Les crédits ouverts au budget conformément au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, soit 3 208 080 100 dollars des États-Unis, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, au moyen des montants suivants :

a) 31 371 600 dollars correspondant au montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvé pour 2021 dans la résolution B ci-dessus, soit 19 084 700 dollars, majoré de l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2018-2019, comme indiqué dans le volume I des rapports financiers et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2019², soit 12 286 900 dollars ;

¹ ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 5*, vol. I [A/75/5 (Vol. I)].

b) 649 900 dollars provenant du solde inutilisé en 2019 par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, comme approuvé dans la section XX de la résolution 75/253 du 31 décembre 2020 ;

c) 3 176 058 600 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 73/271 du 22 décembre 2018, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 283 499 500 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :

a) 283 437 900 dollars représentant le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour 2021 au paragraphe 1 de la résolution B ci-dessus ;

b) 61 600 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2018-2019, comme indiqué dans le volume I des rapports financiers et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2019³.

*48^e séance plénière (reprise)
31 décembre 2020*

³ Ibid.